



HONORAIRES MAXIMUM T.T.C.

T.V.A. 20 %

sauf immobilier commercial (honoraires H.T.)

Transactions sur immeubles :

| PRIX DE VENTE | HONORAIRES MAXIMUM T.T.C. (calculés sur le Prix de Vente) |
|--------------------------|--|
| Jusqu'à 100 000 € | 10 % minimum 1 500 € |
| De 100 001 € à 200 000 € | 10 000 € + 4 % du montant au-delà des 100 000 € |
| De 200 001 € à 300 000 € | 14 000 € + 2 % du montant au-delà des 200 000 € |
| De 300 001 € à 600 000 € | 5,30 % |
| + de 600 000 € et + | 5 % |

Les honoraires sont à la charge **du vendeur** sauf stipulation contraire indiqué au mandat.

Estimation pour rachat de soule ou donation : 150 € TTC.

- **Cas particulier** → Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié ou dont le mandat de vente est détenu par une autre agence :

*Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires. (Les honoraires applicables sont ceux de l'agence détentrice du mandat initial).

Transaction (Immobilier Commercial) :

- 8 % H.T. jusqu'à 130.000 € avec un minimum de 10.000 €.
- 6 % H.T. à partir de 130.000 € (estimation sans mise en vente : 300 € H.T.)

Location (Habitation) : Comprenant visites, constitution de dossier et rédaction du bail.

- 10 € TTC du m² habitable à la charge du locataire et du propriétaire sur les communes en zone tendue (Ozoir la Ferrière, Roissy en Brie, Pontault Combault, Emerainville, Lésigny).
- 8 € TTC du m² habitable sur les communes en zone non tendue (77220, 77160, 77540, 77135).
- 3 € TTC du m² habitable : Etat des lieux (entrée ou sortie).
- Entremise et négociation à la charge du propriétaire : un mois de loyer hors charges diminué des honoraires précités.
- Renouvellement ou avenant baux d'habitation : 150 € T.T.C. à la charge du locataire et du propriétaire.

Rédaction bail box ou parking : 100 € T.T.C. à la charge du locataire et du propriétaire.

Location (Immobilier Commercial) : Honoraires à la charge du preneur.

- Renouvellement ou avenant baux commerciaux et professionnels : 5% H.T. du loyer annuel H.T.
- 2 Loyers HT HC, minimum 2 500 € HT.